



GALES

ment pris de tenir compte
de ce service de consul-
ter nous pussions constater
au Bulletin, 3. L'avocat
tant les lois qui gouvernent
longue étude, sont choses à
donner immédiatement par lettre,

merie paraît être en droit
de révoquer les bidons qui lui
sont probablement la conven-
tion vous faire remettre
si les détiennent, les retourner
et exiger votre paiement.

UN MILIEU D'UNE TERRE
à J. B.—Pour répondre
à la question, il faudrait avoir
aux et règlements du com-
ité de la route passant au li-
e crois pas, à première vue,
il soit tenu à vous faire des
de la route. Il y a matière
à municipalité, au sujet des
rporation doit entretenir sa

CHEMIN PRIVÉ—Q. Je
suis empêché de circuler
habité, mais servant depuis
à la chasse, pêche et charroir

min étant privé et rien n'in-
tributable déduction au public,
de renseignements que vous
faire du chemin peut vous
e chemin serait tout au plus

MUNICIPAL IMPOSANT
DEUX LAITIERS S'É
IT EN DEHORS DE LA
Le règlement municipal

Une copie du règlement me
saisir pour vous aviser con-
te fort que la question à
vous me la posez.

PAL FAIT PAR LE PRO-
ME. DROIT DE SE FAIRE
DE REFUSER LE PAIE-
Q. J'occupe depuis trois
le Gouvernement. Je n'a-
surtout, je l'ai fait moi-même.
allité a fait certains travaux
Je ne fais rembourser le
u refusé de payer mes ta-

crois pas que vous puissiez
de des deux choses que vous
pu forcer la corporation à
min qui étaient nécessaires.

DEUX ENDOUSSEURS—
un autre, un billet promp-
premier endosseur. J'ai dû
llet. Quel est mon recours
cur?

tre co-endosseur s'est engagé
un recours contre vous s'il
er. Si réellement ce second
du signataire du billet pour
abilité comme tel endosseur,
ner ce qu'il a reçu, puisqu'il

PROPRIÉTÉ PRIVÉE POUR
2. Depuis plus de trente ans,
vateurs qui passons sur trois
priété d'autrui, et ce pour la
bois. Le chemin ayant été
broché, j'ai élevé l'obsta-
propriétaire m'a réclamé \$5.00

les renseignements donnés
que le chemin était privé et
au public, bien que le pro-
er les intéressés pendant plus
avez pas causé des domma-
propriétaire pouvait prendre
s pour obtenir le respect de
dire. S'il est vrai que ce même
si sur votre terrain, vous avez
ni.

1897, CHEMINS MUNI-
M.—La question est très lon-
t courte, puisque, à mon avis,
té adopté n'a pas été attaqué,
t obéi, et il doit être exécuté
eurer aussi longtemps qu'il
ou mis de côté.

IS QU'IL ÉTAIT SUR LA
QUE, DANS LE CHEMIN.
—Il le droit de tuer mon chien
chemin?

n principe général, personne
de justice soi-même, non plus
es à autrui. Le code municipa-
s municipaux de faire des
chiens existant dans la mu-
e Refondus donnent le privi-
einte devant un juge de paix
ux, et après avoir entendu la
t peut ordonner entre autres
it tué. Bien plus, il est permis
un chien quand il n'est pas
maître, si ce chien poursuit ou
et attaquer les moutons.

OURS D'EAU FAITS EN
T DE DEUX INTÉRESSÉS
UR PART D'OUVRAGE,
CRÉTAIRE-TRESORIER.—

érentes questions que vous po-
ous écriviez une entrevue avec
peuvent être difficile de donner
le lorsqu'on est consulté sim-
que les questions sont nom-
trop clairement. Au surplus,
crétaire-tresorier a exécuté ses
lieu de réclamer de lui. La
on de secrétaire-tresorier récla-
nal seul.

A L'ENTREPRISE. DOM-
DÉFAUT D'ENTRETIEN.—
tant chargé de la route comme
tes certainement responsable
de route n'est pas entretenu
la corporation est appelée à
er son recours contre vous.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE HEBDOMADAIRE POUR LA FERME ET LE FOYER RURAL

Coopération,
Élevage,
Aviculture,
Industrie laitière.

Association des Éleveurs de Bétail Holstein
Friesian Section de la province de Québec.
Société des Éleveurs de Bovina Canadiens.

Volume XXII—Henri Gagnon, Président

QUÉBEC 25 OCTOBRE

Frs Fleury, Gérant.—Numéro 43

UNE PENSÉE PAR SEMAINE

"Rendons au peuple sa vocation paysanne".

Cette pensée est du R. P. Alex. Dugré, S. J., qui a proposé l'adoption du projet de colonisation préparé par l'hon. M. Vautrin, ministre de la Colonisation, et étudié clause par clause au grand congrès qui a eu lieu au Parlement, la semaine dernière.

Comme dans tous les congrès où les opinions s'expriment librement, c'est par là que se distingue celui de la semaine dernière, il arrive que des points de vue diamétralement opposés s'énoncent. Il n'y a pas lieu d'être surpris de cela. Les cerveaux humains ne sont pas tous fondus dans un même moule. Des missionnaires colonisateurs, des curés, des ministres et députés, des maires de villes, de municipalités rurales, des agronomes, des médecins, des arpenteurs, des colons voire même des journalistes, ont eu leur mot à dire et y sont allés chacun de leur idée, selon leur conception du problème, pour trouver une solution pratique au grand problème national et social qui occupe l'autorité civile et religieuse: allègement du chômage et placement des fils de cultivateurs sur des terres où ils puissent s'établir, vivre et gagner honorablement leur pain quotidien.

Il fallait nous attendre à l'expression d'opinions bien différentes, selon que les congressistes urbains, voient dans le projet Vautrin un moyen de renvoyer à la terre les chômeurs des villes, venus pour la plupart de nos campagnes, que d'autre part les délégués des divisions rurales, s'intéressent particulièrement à l'établissement des fils de cultivateurs. Le programme de colonisation provinciale couvre ces deux catégories de candidats à la colonisation.

Peut-on faire un bon colon d'un chômeur urbain, venu de la campagne, tenter fortune dans les usines? L'élément rural en doute. Les citadins soutiennent le contraire. C'est vrai qu'ils ont pour les appuyer, quelques heureuses tentatives d'établissement de chômeurs selon le plan Gordon.

Mais il doit être facile de faire la paix autour de cette question, si tous nous voulons nous rallier autour de cette pensée du Rod. père Dugré: "Rendons au peuple sa vocation paysanne."

Les paysans de chez nous sont des gens qui ont du cœur, de la volonté et ne reculent pas devant le travail et les difficultés. Il nous faut donc chercher, dans ceux qui veulent retourner à la terre ou rester sur la terre parmi les hommes, les jeunes gens, ces qualités qui font le bon paysan.

La question se résume donc à choisir soit dans les campagnes soit dans les villes, les candidats qui offrent ces garanties, et chez lesquels on peut retrouver une dose suffisante de cette énergie et de cette détermination de survivre que possédaient les ancêtres dont ils sont issus pour la plupart.

Nous devons non seulement chercher des candidats de ce calibre, mais en préparer en faisant l'éducation nécessaire pour convaincre ceux qui en douteraient encore, que la culture du sol est encore et sera de tout temps, l'occupation capable de garantir, en temps de prospérité comme en temps de crise: nourriture, vêtement et logement. C'est ce que veulent d'ailleurs les pauvres victimes du chômage et la jeunesse rurale qui se multiplie et ne peut facilement s'établir autrement qu'en bénéficiant des moyens que le gouvernement veut bien offrir pour aider à ceux qui veulent s'aider.

F. F.

Que nous apprennent les expériences sur la fertilisation des pâturages?

"Il ne sert de rien de bien soigner les vaches durant la saison de stabulation, si les beaux jours du printemps venus nous devons les envoyer chercher leur nourriture dans des champs où il ne pousse que de l'herbe de mauvaise qualité quand il en pousse", disait M. H.-C. Bois, aux cultivateurs venus à Arthabaska, applaudir aux succès des participants au concours de fermes qui a pris fin cette année dans ce comté.

Le problème le plus pressant qui se pose sur la plupart de nos fermes c'est d'intensifier la culture des céréales. C'est chose bien possible puisque la plupart des fermiers dont les terres sont sous la direction des agronomes, comme dans les concours de fermes, sont arrivés à modifier leur plan de culture de façon à affecter une plus grande étendue des champs à la culture des grains. Ces fermiers sont ainsi parvenus à réduire notablement le transport des poches de moulées alimentaires du marchand à la ferme.

C'est pratiquer l'économie à bon escient que cultiver sur une ferme de l'orge, du sarrasin et du blé. Quand ça va bien il est possible de considérer l'organisation de la ferme sur une base d'échange. Durant des années comme celle-ci le problème se pose différemment. Pour arriver il faut diminuer les achats, et obtenu de la ferme tout ce qu'elle peut normalement produire.

Pour arriver aux hauts rendements de bonnes récoltes, il importe de rendre au sol ce que lui enlèvent les récoltes chaque année; en d'autres termes, il faut user d'engrais en quantité suffisante. En Europe où les cultivateurs ont d'énormes charges fixes à rencontrer, où les marchés ne sont pas meilleurs que les nôtres, les cultivateurs emploient énormément plus d'engrais chimiques que nous le faisons. C'est par ce moyen qu'ils arrivent à faire rendre à des domaines moins étendus que les nôtres des rendements à l'acre supérieurs.

Il faut admettre que nous avons sur beaucoup de nos fermes de grandes étendues de pâturages qu'il serait possible de réduire et en affecter une certaine partie à la culture des céréales. Il vaudrait mieux garder moins de champs de pacage et les engraisser. Sur les fermes d'Écosse, nous avions l'occasion de l'écrire récemment, il se trouve des fermes où de gros troupeaux de bêtes à cornes sont gardés dans des conditions de première classe, on trouve des champs de pâturage vieux de dix, vingt, trente ans voire même soixante ans, fournissant aux troupeaux une alimentation substantielle. On a le soin de fournir à ces champs les éléments fertilisants que demande le sol pour produire de l'herbe contenant la chaux, et le phosphore nécessaires pour former le squelette des animaux, favoriser la croissance et la production du lait.

N'arrive-t-il pas ici à plusieurs fermiers d'acheter de bons animaux, bien conformés, provenant d'ancêtres hautement qualifiés et qui dégénèrent entre leurs mains, tout bonnement parce que l'alimentation que leur fournissent nos pâturages n'est pas suffisamment riche en

éléments nutritifs. Enfin de compte l'herbe qui pousse dans nos champs ne peut contenir autre chose que ce qu'elle trouve comme aliments dans les sols.

Sur les fermes expérimentales et chez plusieurs cultivateurs de la province, des essais de fertilisation des pâturages ont été faits depuis quelques années. Nous possédons des chiffres aujourd'hui qui nous permettent de prouver les bons effets des engrais chimiques non seulement pour rendre au sol sa fertilité mais également pour favoriser la croissance du trèfle, augmenter la proportion des herbes utiles, diminuer celle des mauvaises herbes, faire disparaître les taches, ces espaces où il ne vient rien, détruire les mousses et ce qui compte spécialement augmenter la teneur en protéine de l'herbe.

En 1931, 283 arpents furent fertilisés; 659 en 1932, 713 arpents en 1933 et cette année environ douze à treize cents arpents. Beaucoup de cultivateurs qui consentirent à faire ces essais les premières années réalisant l'importance du soin à donner aux pâturages ont continué à traiter leurs pacages aux engrais chimiques.

En fait, si nous en venons aux différents résultats de ces expériences, nous arrivons aux conclusions suivantes:

Avant de passer aux chiffres le lecteur tiendra compte que dans tous les cas, à côté d'une parcelle recevant des engrais chimiques se trouvait une parcelle témoin de même étendue non traitée. Les vaches paissaient alternativement les parcelles traitées et témoins, il était tenu compte du temps où les animaux séjournèrent sur chaque champ, le lait était pesé chaque jour, dans chaque cas.

Les chiffres qui suivent sont pour des moyennes, après trois ans d'expérimentation, et pour un arpent de pâturage. Sur les parcelles fertilisées le surplus de production a été de 813 lbs ou \$5.69. Les récoltes économisées pour une valeur de \$3.05 par arpent, et pour \$1.29 de nourriture épargnée, ce qui représente un revenu brut de \$10.01 par arpent fertilisé contre une dépense de \$4.01 laissant un profit en faveur de l'arpent de pacage engraisé de \$5.78.

Nous devons considérer comme bénéfice de l'entreprise le fait que sur ces fermes, 8 à 10 arpents autrefois laissés en pâturages sont maintenant affectés à la production d'autres récoltes.

La fertilisation permet de même d'envoyer les vaches au clos plus de bonne heure au printemps, et de les rentrer plus tard à l'automne raccourcissant de trois à quatre semaines la période de stabulation.

Nous avons établi de plus que l'engrais chimique active la croissance du trèfle. Le pourcentage de trèfle à 100 sur les parcelles non fertilisées se comparait à 331.9% en 1931; 241.5% en 1932, et 224.2% la troisième année. De même le pourcentage des herbes utiles augmenta graduellement sur les parcelles ayant été traitées aux engrais chimiques. En 1931, on en compte 119% en 1932, 122% et en 1933, 139%.

(Suite à la page 432)

DANS LES

JOURNAUX AGRICOLES

Pour stabiliser les prix

Les négociations entreprises entre l'Organisation Centrale des Laiteries Cooperatives canadiennes, les Unions d'exportation de beurre, les maisons d'exportation et le Ministère de l'Agriculture sont maintenant terminées. Un fonds de deux millions de couronnes (1.110.000) a été établi, dont la moitié a été fournie par les unions et les exportateurs, tandis que l'autre moitié est prélevée sur le fonds du contingentement du beurre.

L'objet de cette entente est de débarrasser le marché, en des périodes spécialement critiques, de tout surplus qui pourrait influencer les cours ordinaires du commerce et l'on se propose de conserver ce beurre de surplus au froid et de l'écouler sur le marché local au moment le plus favorable.

La façon exacte dont ceci va se faire ne semble pas encore avoir été décidée mais on dit que le Gouvernement danois se propose d'encourager l'emploi du beurre dans les différentes institutions publiques.

Il est très possible que les opérations entreprises avec l'aide de ce fonds seront sur une échelle très modérée, mais l'existence même du fonds exercera un effet dans la direction désirée sur les fluctuations des cours.

(Bulletin de l'Industrie Laitière).

La Coopération

Dans un article paru dans "La Terre de Chez Nous" du 17 octobre, le président de l'U.C.C., rapporte ainsi une suggestion faite par M. Adrien Morin, chef du Service de l'Industrie Animale à Québec, faite à la Commission provinciale d'Industrie laitière en octobre 1932.

Mais c'est aussi "en forgeant qu'on devient forgeron". Pour habituer les cultivateurs à faire de la coopération, M. Adrien Morin faisait une intéressante suggestion devant la Commission provinciale d'Industrie laitière, en octobre 1932.

Il recommandait aux producteurs de lait d'organiser la fabrication coopérative de leurs produits laitiers. C'est une industrie qui fonctionne à l'année; un fabricant transforme le lait de tous les patrons en beurre ou en fromage. A la fin du mois la répartition des retours est faite par un secrétaire. C'est dire que certaines méthodes coopératives sont déjà employées même dans les fabriques qui ne sont pas la propriété collective des producteurs.

Depuis quelques années le Ministère de l'Agriculture facilite, par des octrois, la transformation coopérative des produits laitiers qui favorise l'économie dans l'administration et des méthodes de vente plus rationnelle, qui permet souvent de fusionner plusieurs fabriques d'exploitation trop onéreuse.

Seule, la coopération permettra aux cultivateurs de retirer le maximum de rendement de leurs produits laitiers. De plus, ajoutait M. Morin, ces fabriques auraient le grand avantage de servir de centres à d'autres activités coopératives: achat d'engrais chimiques et alimentaires, de ficelle d'engrègement, d'insecticides et de fongicides, etc.; vente des œufs, des volailles, des patates, des petits fruits et autres produits.

"Et M. Rioux ajoute:

Pourquoi nos jeunes bacheliers en agriculture ne se prépareraient-ils pas à devenir fabricants de produits laitiers et gérants de ces coopératives locales? Par leur contact journalier avec les cultivateurs, ils feraient rayonner l'éducation coopérative et l'instruction professionnelle; ils pourraient jouer un rôle plus bienfaisant que les agronomes officiels sollicités par trop de besoins différen-